

**ITECMA**

<b>NOM PRODUIT :</b> <b>SYNTHOIL 10W40</b>	<b>Indice et Date de mise à jour :</b> <b>9-23/01/15</b>	<b>Page :</b> <b>1/6</b>
---	---	-----------------------------

**1 – Identification de la Substance / du Mélange et de la Société / l'Entreprise****1.1 Identificateur de produit**

- Désignation commerciale : **SYNTHOIL 10W40**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Huile Moteur Multigrade, semi-synthétique.**

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom/raison sociale : ITW Spraytec - Département ITECMA  
Adresse : 5 bis, rue Retrou - 92600 Asnières sur Seine  
Téléphone : +33.(0)1.40.80.32.32  
Télécopie : +33.(0)1.40.80.32.30  
Contact mail : infofds@itwpc.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24 h et 7/7j)

**2 - Identification des Dangers****2.1 Classification du mélange**

Selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]:

Eye Irrit 2 H319  
Aquatic Chronic 3 H412  
Texte complet des phrases H : voir section 16

Selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE :

R52/53  
Texte complet des phrases R : voir section 16

*Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :*

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**2.2 Eléments d'étiquetage**

Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]:

*Pictogramme de danger (CLP) :*



**GHS07**

*Mention d'avertissement (CLP):* ATTENTION

*Mentions de danger (CLP) :* H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques., entraîne des effets à long terme.

*Conseils de prudence (CLP) :* P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P273 – Eviter le rejet dans l'environnement.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale.

**2.3 Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

NOM PRODUIT : SYNTHOIL 10W40	Indice et Date de Mise à jour : 9-23/01/15	Page : 2/6
---------------------------------	---	------------

### 3 – Composition / Informations sur les composants

#### 3.1 Substance

Non applicable.

#### 3.2 Mélange

Nom chimique	Concentration	N° CE	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008/[CLP]
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	< 10 %	265-169-7	/	Asp.Tox.1, H304
Bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis [O-sec Reach : 01-2119543726-33	< 2,5 %	298-577-9	<b>Xi</b> R38 R41 <b>N</b> R51/R53	Skin.Irrit.2 H315 Eye Dam.1 H318 Aquatic.Chronic 2, H411
Phénol, dodécyl-, sulfurisé, carbonates, sels de calcium superbasiques Reach : 01-2119524004-56	0,1% <c< 1%	272-234-3	R53	Aquatic.Chronic 4, H413
Phénol, dodécyl-, ramifié Reach : 01-2119513207-49	0,1% <c< 0,25%	310-154-3	Repr.cat.3 <b>R62</b> <b>Xn</b> R36/38 <b>N</b> R50/R53	Repr.2 H361f Skin.Irrit.2 H315 Eye Irrit.2 H319 Aquatic.Acute.1, H400 Aquatic.Chronic 1, H410

Textes des phrases R et H : Voir section 16

### 4 – Premiers Secours

#### 4.1 Description des premiers secours

<i>Premiers soins après inhalation</i>	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
<i>Premiers soins avec contact avec la peau</i>	: Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
<i>Premiers soins après contact oculaire</i>	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10/15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste si la douleur et/ou la rougeur persiste.
<i>Premiers soins après ingestion</i>	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<i>Symptômes/lésions après inhalation</i>	: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
<i>Symptômes/lésions après contact avec la peau</i>	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<i>Symptômes/lésions après contact oculaire</i>	: Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
<i>Symptômes/lésions après ingestion</i>	: Ingestion peu probable.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<i>Conseils aux médecins</i>	: Traiter de façon symptomatique.
------------------------------	-----------------------------------

### 5 – Mesures de lutte contre l'Incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

<i>Moyens d'extinction appropriés</i>	: Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre sèche. Poudre. Eau pulvérisée.
<i>Agents d'extinction non appropriés</i>	: Ne pas utiliser en fort courant d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<i>Réactivité en cas d'incendie</i>	: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
-------------------------------------	---

#### 5.3 Conseils aux pompiers

<i>Mesures de précaution contre l'incendie</i>	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
<i>Instructions de lutte contre l'incendie</i>	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

## 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales* : Ecarter toute source d'ignition. Aérer la zone.  
Ne pas fumer. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Evacuer et restreindre l'accès.
- 6.1.1 *Pour les non-secouristes*  
Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit. Evacuer la zone.
- 6.1.2 *Pour les secouristes*  
Equipped de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.  
Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas inhaler les vapeurs.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans le domaine public.  
Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Nettoyer rapidement les épandages. Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible.  
Les mélanges de déchets ne doivent pas pénétrer dans les égouts.

### 6.4 Référence à d'autres sections

- Se reporter à la section 8. Contrôle de l'exposition /protection individuelle.

## 7 – Manipulation et Stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipuler dans des zones bien ventilées. Eviter l'inhalation des vapeurs.  
Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.  
Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.  
Se laver les mains après chaque utilisation.  
Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre. Ne pas fumer. Il est recommandé :
- De garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes nues et des outils pouvant provoquer des étincelles.
  - De ventiler les locaux
  - D'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.
- Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Pas de données disponibles.

## 8 - Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

### Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04, version consolidée du 05/07/2013:

France	VME- mg/m <sup>3</sup>	VLE- mg/m <sup>3</sup>
Huile minérale	5	10

### 8.2 Contrôles de l'exposition

- Eviter les contacts prolongés avec la peau. Se laver à l'eau et au savon après contact accidentel.
- Protection des mains* : Porter gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection des yeux* : Lunettes de sécurité.
- Protection de la peau et du corps* : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
- Protection des voies respiratoires* : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation, avec une ventilation adéquate.
- Autres informations* : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

## 9 – Propriétés Physiques et Chimiques

### 9.1 Informations sur les Propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide.ambrée
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible.
PH	: Aucune donnée disponible.
Point de fusion / de congélation	: Aucune donnée disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Aucune donnée disponible.
Point d'éclair	: > 210°C. (PA).
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible.
Densité relative	: 0,882 (PA).
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible.
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique	: 14,5 cSt à 100°C
Propriétés explosives et comburantes	: Aucune donnée disponible.

### 9.2 Autres informations

/

## 10 – Stabilité et Réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Aucun(es) dans les conditions normales.

### 10.4 Conditions à éviter

Flamme nue. Etincelles. Rayons directs du soleil. Chaleur.

### 10.5 Matières incompatibles

Ne pas mettre en contact avec les acides et oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Fumée. Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), sulfure d'hydrogène.

## 11 – Informations Toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigue	: Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Peut entraîner une irritation pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Peut entraîner une irritation oculaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Cancérogénicité	: Non classé.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé.
Danger par aspiration	: Non classé.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Une exposition prolongée à forte concentration peut provoquer : Irritation.des voies respiratoires. Irritation des yeux. Maux de tête. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.

### Composants

#### Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Cancérogénicité	: donnée non disponible
Toxicité par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

NOM PRODUIT : <b>SYNTHOIL 10W40</b>	Indice et Date de Mise à jour : <b>9-23/01/15</b>	Page : 5/6
--	--	------------

**Bis (dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec :**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 : 2.600 mg/kg Substance d'essai: oui Remarques: Peut être nocif par ingestion.
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 : > 3.160 mg/kg Méthode: OCDE Ligne directrice 402 Substance d'essai: oui Remarques: Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Durée d'exposition: 4 h Résultat: Irritation de la peau Méthode: OCDE Ligne directrice 404 Substance d'essai: Références croisées Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Durée d'exposition: 336 h Résultat: Provoque des lésions oculaires graves. Méthode: 16 CFR 1500.42 Substance d'essai: oui Provoque des lésions oculaires graves.
Cancérogénicité	: donnée non disponible

**Phénol, dodécyl , sulfuré, carbonates, sels de calcium, superbasiques:**

Cancérogénicité	: donnée non disponible
<b><u>Phénol, dodécyl , ramifié :</u></b>	
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus, TETRAPROPENYLPHENOL: Des effets sur le foie, les surrénales et les organes reproducteurs ont été observés sur le rats à des doses orales élevées et répétées. L'indice de fertilité a diminué, le nombre de ratons en vie a diminué et d'autres effets ont été observés dans des études de toxicité par injection sur la reproduction du rats. La durée de maturité sexuelle et le poids des utérus et ovaires ont diminué chez les jeunes femelles rats exposées oralement.

## ***12 – Informations Ecologiques***

### ***12.1 Toxicité***

Pas d'information disponible sur le produit fini.

### ***12.2 Persistance et dégradabilité***

Pas d'information disponible sur le produit fini.

### ***12.3 Potentiel de bioaccumulation***

Pas d'information disponible sur le produit fini.

### ***12.4 Mobilité dans le sol***

Pas d'information disponible sur le produit fini.

### ***12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB***

Pas d'information disponible sur le produit fini.

### ***12.6 Autres effets néfastes***

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Eviter le rejet dans l'environnement.

## ***13 – Considérations relatives à l'élimination***

### ***13.1 Méthodes de traitement des déchets***

Recommandations pour l'élimination des déchets : Evacuer sur des sites de décharge autorisés.

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie – déchets

: Eviter le rejet dans l'environnement.

Code Européen des déchets

: 13 02 05\*

## ***14 – Informations relatives au Transport***

Conforme aux exigences de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, du IATA pour le transport par air.

### ***14.1 Numéro ONU***

N° ONU (ADR/IATA/IMDG/ADN) : Non Réglementé

### ***14.2 Nom d'expédition des Nations unies***

Non Réglementé

### ***14.3 Classe(s) de danger pour le transport***

Non Réglementé

### ***14.4 Groupe d'emballage***

Non Réglementé.

### ***14.5 Dangers pour l'environnement***

Dangereux pour l'environnement : Non. Polluant marin : Non.

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### ***14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur***

Non Réglementé.

### ***14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC***

Non applicable.

## 15 – Informations Réglementaires

### 15.1 Réglementation/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1 Réglementation EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

#### 15.1.2 Directives nationales France

**Code de la Sécurité Sociale :** Tableaux des maladies professionnelles N° 36.

Art L 461-6, art D 461-1, annexe A, N° 601.

**Code du travail :** Art R 4624-19 et R 4624-20.

### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur le produit fini.

## 16 – Autres Informations

### Phrases H :

- Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, Catégorie 1
- Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
- Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
- Skin Irrit. 2 Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
- Repr 2 Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
- Aquatic Acute1 Danger pour le milieu aquatique, danger aigu
- Aquatic Chronic 1 Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2 Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, Catégorie 2
- Aquatic Chronic 3 Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, Catégorie 3
- Aquatic Chronic 4 Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, Catégorie 4
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H315 Provoquer une irritation cutanée
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### Phrases R :

- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau
- R38 Irritant pour la peau
- R41 Risque de lésions oculaires graves
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R62 Risque possible d'altération de la fertilité
- Xi Irritant
- N Dangereux pour l'environnement

### Indicateurs de Révision :

Section modifiée	Date de modification
Révision générale et classification CLP	23.01.2015
Révision générale selon Règlement européen n°453/2010	18.07.2011
3 Composition/Information sur les composants	12.07.2010
Révision générale	05.10.2009
2 Composition/Information sur les composants	27.02.2009

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cette énumération n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquels il est seul responsable.